

15 parvis René-Descartes BP 7000, 69342 Lyon cedex 07 Tél. +33 (0)4 37 37 60 00 www.ens-lyon.fr

DELIBERATION II.1.A CONSEIL D'ADMINISTRATION SEANCE PLENIERE 15 MARS 2018

Compte financier 2017 de l'ENS de Lyon

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L711-1 et suivants,

Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret modifié n°2012-715 du 7 mai 2012 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'Ecole normale supérieure de Lyon,

Après en avoir débattu,

Le conseil d'administration, dans sa séance du 15 mars 2018, prend la délibération suivante :

Article 1.

Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon a approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- 1 809,7 ETPT sous plafond et 93,8 ETPT hors plafond
- 129 898 770 € d'autorisations d'engagements dont :
 - o 94 317 899 € en personnel
- o 26 957 884 € en fonctionnement
- o 8 622 988 € en investissement
- 119 810 921 € de crédits de paiements dont :
- o 94 268 655 € en personnel
- o 17 684 369 € en fonctionnement
- o 7 857 898 € en investissement
- 122 238 854 € de recettes
- 2 427 933 € de solde budgétaire.

Article 2.

Le Conseil d'administration a approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés les éléments d'exécution comptable suivants :

- 7 940 958 € de variation de trésorerie
- 3 023 040 € de résultat patrimonial
- 6 415 509 € de capacité d'autofinancement
- 441 114 € de variation de fonds de roulement





Article 3.

Le Conseil d'administration décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'affecter le résultat à hauteur de 3 023 040 € en report à nouveau (prioritairement au compte 119 pour 2 256 587,79 € et le solde de 766 452,25 € au crédit du compte 110) et de 0 € en réserves.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale, des opérations pluriannuelles, le compte de résultat, le bilan et l'annexe sont joints à la présente délibération.

Détail des votes : 25 votes favorables sur un total de 25 votants.

Fait à Lyon, le 15 mars 2018,

dent de l'ENS de Lyon

Jean-François PINTON

